

Le point sur...

La Conférence de Copenhague sur le climat (7-18 décembre 2009)

<http://www.diplomatie.gouv.fr>

■ Le long chemin parcouru depuis Bali

Copenhague devait être l'aboutissement du plan d'action de Bali lancé en 2007. Deux années de travail avaient permis des avancées importantes sur les principaux thèmes de la négociation (vision partagée, atténuation des émissions incluant les forêts, adaptation, financement et transferts de technologies). Pourtant, dès l'automne 2009, il était apparu que l'étape essentielle était d'obtenir un accord politique fin 2009 avant d'aboutir en 2010 à un traité.

■ La structure existante se poursuit après Copenhague

Les deux groupes de travail ad hoc créés à Bali, l'un sur le futur de la Convention climat (AWG-LCA) et l'autre sur le futur du Protocole de Kyoto (AWG-KP), ont été reconduits à Copenhague. Les textes rédigés, bien avancés sur certains sujets, doivent servir de base au futur traité international. Le lien juridique entre l'accord politique obtenu et les travaux à venir dans les deux groupes de travail sera essentiel pour obtenir le traité global et ambitieux auquel nous aspirons.

« La Conférence de Copenhague est une étape majeure vers une nouvelle gouvernance mondiale qui permet un développement solidaire et vert »

Bernard Kouchner,
le 22/12/2009



■ La Conférence de Copenhague a été l'événement hors norme attendu : un niveau historique de participation (130 des 192 pays de la Convention climat étaient représentés par leur chef d'État ou de gouvernement), une audience sans précédent (plus de 45 000 personnes accréditées), un écho médiatique de dimension planétaire.

Elle avait pour ambition de rassembler l'ensemble de la communauté internationale autour du futur régime de lutte contre le changement climatique à mettre en place fin 2012, date d'expiration du Protocole de Kyoto.

Cette étape a été franchie à Copenhague dans un contexte d'extrême tension, la Conférence passant tout près de l'échec. Pour la première fois, la majorité de la communauté internationale s'est engagée sur la voie d'une stabilisation des émissions de gaz à effet de serre avec une validation de l'objectif de limiter le réchauffement global des températures à moins de 2°C.

Ce qu'il faut savoir

L'accord de Copenhague a permis les 10 avancées majeures suivantes, qui n'existaient auparavant dans aucun texte de portée mondiale :

1. **L'objectif de 2°C et l'affirmation d'un pic mondial des émissions** « le plus tôt possible » ;
2. **La création d'un cadre spécifique pour l'adaptation** pour les pays les plus vulnérables ;
3. **L'enregistrement des objectifs de réduction des pays développés d'ici 2020** ;
4. **L'enregistrement des actions d'atténuation des PED d'ici 2020** ;
5. **Des orientations sur le dispositif de suivi des engagements** ;
6. **L'instauration d'un mécanisme pour lutter contre la déforestation** ;
7. **La mise en place de ressources financières** pour aider les actions d'atténuation, avec un engagement de **30 milliards de dollars pour la période 2010-2012**, la fixation d'un objectif de 100 milliards de dollars par an en 2020 pour l'aide climat dans les PED, et la création d'un **fonds climat** ;
8. **Le recours aux financements innovants** ;
9. **La création d'un mécanisme pour accélérer le déploiement des technologies** ;
10. **Le suivi de la mise en oeuvre de l'accord d'ici 2015, avec l'ajustement le cas échéant des objectifs.**

La Conférence de Copenhague sur le climat (7-18 décembre 2009)

<http://www.diplomatie.gouv.fr>

■ L'accord de Copenhague, négocié le 18 décembre 2009 par une trentaine de chefs d'État et de gouvernement s'inscrit résolument dans le cadre des Nations Unies même si son adoption par l'ensemble des Parties à la Conférence se limite à une décision qui en prend note.

Il a donc vocation à aller au-delà d'une déclaration politique par laquelle les chefs d'État et de gouvernement expriment leur volonté de s'engager dans la suite du processus et fixent leurs orientations. Sa portée réelle dépendra de son adoption formelle notamment au travers des textes de mise en œuvre.

■ La France et ses partenaires européens se sont pleinement investis afin qu'un accord soit conclu à Copenhague. L'Union européenne a construit au fil du processus de négociation de Bali une position ambitieuse visant à la conclusion d'un accord global de lutte contre le changement

climatique. Lors de la Conférence de Copenhague, la France est intervenue directement, par l'action du président de la République, qui avec Angela Merkel et Gordon Brown en particulier ont permis de dépasser les blocages dans le processus de négociation et ont rendu possible un accord politique.

■ La France a pu défendre le principe de **création d'une Organisation mondiale de l'environnement** sur laquelle il convient de progresser en 2010.

■ L'accord a aussi permis des avancées importantes sur la question de la forêt au sens large (REDD+), qui figure parmi les priorités françaises. La France a d'ailleurs été récompensée lors de la Conférence pour son positionnement sur le sujet.

L'accord politique annonce ainsi la mise en place immédiate d'un **mécanisme pour lutter contre la déforestation et la dégradation**

des forêts, et l'engagement d'une mise à disposition de ressources financières à cet effet.

■ Le rôle des mécanismes de financement innovant que promeut la France pour le financement de la lutte contre le changement climatique trouve aussi sa place dans l'accord politique. La taxe sur les transactions financières entre dans cette catégorie. **Copenhague a permis d'inscrire l'engagement des pays développés à contribuer à hauteur de 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020.**

■ L'accord de Copenhague a d'ores et déjà annoncé la nécessité d'un financement de 30 milliards de dollars pour la période 2010-2012, notamment pour les pays les plus vulnérables (Pays les moins avancés (PMA), Petits États insulaires (PEI) et Afrique). Dans ce cadre, **la France s'est engagée sur une contribution de 420 millions d'euros par an sur trois ans.**

■ L'après-Copenhague

L'accord de Copenhague constitue une étape très importante qui ouvre la voie à un processus ambitieux en 2010 avec :

- avant le 31 janvier, la mention par tous les pays de leurs engagements chiffrés dans les deux annexes de l'accord ;
- en juin, la Conférence intermédiaire de Bonn ;
- en décembre, la COP16, la prochaine Conférence des Parties, au Mexique. Elle dispose d'un mandat de travail très large, et qui a notamment vocation à transformer en engagement juridiquement contraignant l'accord politique de Copenhague.

<http://www.diplomatie.gouv.fr>

Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats
Direction des biens publics mondiaux

Contact → **Sébastien Lafragette** : sebastien.lafragette@diplomatie.gouv.fr
27, rue de la Convention, CS 91533, 75732 Paris Cedex 15

